



VOTATION COMMUNALE

18 MAI 2025



SOMMAIRE

OBJET 1	RÉALISATION D'UNE PASSERELLE DE MOBILITÉ DOUCE SUR LA DRIZE AU VIDOLLET-LA-FORGE	4
PRISES DE POSITION		12
ADRESSE DU LOCAL DE VOTE		14
À VOTRE SERVICE		15
OÙ ET QUAND VOTER ?		16

OBJET 1

RÉALISATION D'UNE PASSERELLE DE MOBILITÉ DOUCE SUR LA DRIZE AU VIDOLLET-LA-FORGE

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune de Troinex, du 17 juin 2024, ouvrant un crédit de 2 458 000 francs destiné aux travaux de réalisation d'une passerelle de mobilité douce sur la Drize au Vidollet-la-Forge ?

TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION D288 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 2'458'000.- DESTINE A FINANCER LES TRAVAUX DE REALISATION D'UNE PASSERELLE DE MOBILITE DOUCE SUR LA DRIZE AU VIDOLLET-LA-FORGE

vu l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une passerelle sur la Drize réalisée par le bureau d'ingénieurs Chabloz et Partenaires SA, ainsi que l'étude des axes de mobilité douce réalisée par le bureau Trafitec SA,

vu le crédit de CHF 240'000 voté par le Conseil municipal le 18 octobre 2021, destiné à financer l'étude du projet définitif d'une passerelle sur la Drize,

vu l'autorisation définitive de construire délivrée par l'Office des autorisations de construire le 6 septembre 2023 (DD/326884/1),

vu l'estimation du coût des travaux établi par le bureau d'architectes Pierre-Alain Dupraz Architectes,

vu le rapport de la commission « Urbanisme, mobilité et grands projets » du 22 mai 2024,

conformément à l'article 30, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL Décide à l'unanimité (13 voix)

1. D'approuver la réalisation des travaux de réalisation d'une passerelle de mobilité douce au Vidollet-la-Forge, selon le projet approuvé par la commission « Urbanisme, mobilité et grands projets ».
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 2'458'000.- destiné à financer ces travaux.
3. De prendre en compte le versement de CHF 1'000'000 reçu de la société 3N Investissements SA pour la participation financière aux coûts des équipements et aménagements de mobilité douce en lien avec les nouvelles constructions du Parc des Crêts, selon la convention signée le 19 mars 2018.

RÉALISATION D'UNE PASSERELLE DE MOBILITÉ DOUCE SUR LA DRIZE AU VIDOLLET-LA-FORGE

Ce projet cherche à offrir un accès plus aisé et sécurisé vers l'école, la nouvelle zone sportive et les commerces, permettant le franchissement en toute sécurité de la route de Troinex et connectant ainsi au centre du village les habitants domiciliés au nord de la route de Troinex, soit ceux des quartiers des Crêts, de Sous-le-Crêt et du nouveau Parc des Crêts, qui comptent désormais pour un tiers de la population troinésienne.

L'augmentation de la population prévue avec la réalisation des logements du « Parc des Crêts » a amené la Commune dès 2017 à envisager l'aménagement d'une passerelle de mobilité douce reliant la route de Troinex au Vidollet-la-Forge.

La passerelle actuelle ne permet pas l'accès à bon nombre de personnes, dont celles à mobilités réduites (PMR) et les poussettes. Par ailleurs, elle ne respecte plus les normes permettant de faire face aux crues centennales de la Drize.

Sur la base des travaux et du préavis de la « Commission urbanisme, mobilité et grands projets », le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 17 juin 2024, approuvé à l'unanimité d'ouvrir un crédit d'investissement CHF 2'458'000.- pour financer cet ouvrage. Il a également approuvé l'enregistrement de la participation des promoteurs du Parc des Crêts à ce financement à hauteur de CHF 1'000'000.-, selon convention signée le 19 mars 2018.

Le projet prévoit :

- La démolition de la passerelle existante, devenue obsolète
- De nouveaux aménagements sécurisés à l'embranchement de la passerelle depuis la route de Troinex, avec installation d'un large passage piéton sécurisé par des feux de signalisation
- La protection de la végétation existante et notamment de grands arbres
- La renaturation de la Drize dans le périmètre de la passerelle

Le financement :

- En vertu d'une convention négociée par la Mairie avec la société 3N Investissements représentant les promoteurs de la réalisation du Parc des Crêts et signée le 19 mars 2018, un montant de CHF 1'000'000.- a été versé à la Commune pour permettre l'installation de cette passerelle
- Des démarches sont actuellement en cours avec la Confédération et le Canton - Fonds d'investissement d'équipements (FIE) et Projet d'agglomération 4 (PA 4) -, en vue d'obtenir un financement intégral de l'ouvrage. Si ces subventions sont obtenues, le montant de CHF 1'000'000.- versé par la société 3N Investissements pourrait favoriser d'autres installations liées à la mobilité, tel que prévu par la convention.

SYNTHÈSE BRÈVE & NEUTRE

Ce futur projet offrira un accès aisé et sécurisé à plus d'un tiers de la population troinésienne qui souhaite se rendre à pied ou à vélo au centre du village.

Il a été validé par tous les services de l'État, l'autorisation de construire ayant été obtenue le 6 septembre 2023, et confirmée par les autorités judiciaires par jugement du 29 août 2024. Toutes les études ont été réalisées par les mandataires (architectes, ingénieurs, paysagiste) pour un démarrage imminent des travaux, les appels d'offres des entreprises ayant déjà été réalisés.

La délibération ouvrant un crédit de construction pour l'aménagement de cette passerelle a été adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal et fait l'objet du présent référendum.

Si cet objet est accepté, la procédure sera alors poursuivie en vue de sa réalisation.

En cas de refus de la réalisation de cette passerelle, son approbation du 17 juin 2024 par le Conseil municipal sera annulée et la réalisation de cette passerelle sera compromise.

COMMENTAIRE DES AUTORITÉS

OUI À UN PROJET QUI PERMETTRA AUX QUARTIERS SITUÉS AU NORD DE LA COMMUNE DE REJOINDRE LE CENTRE DU VILLAGE PAR UNE VOIE SÉCURISÉE, TOUT EN RENATURANT UNE PORTION DE LA DRIZE ET EN PERMETTANT LA MISE AUX NORMES D'UNE INFRASTRUCTURE OBSOLÈTE

Que reproche-t-on à cette passerelle vétuste ?

Cette passerelle vétuste, permettant actuellement de relier la route de Troinex au centre du village par le Vidollet-la-Forge, est obsolète. Cet ancien aménagement n'est plus conforme aux normes en vigueur. En effet, son niveau trop bas ne respecte plus les normes permettant de faire face aux crues centennales de la Drize. Les normes pour l'accès aux personnes à mobilités réduites ne sont pas non plus respectées, du fait de l'inaccessibilité des cheminements.

La population résidant au nord de la route de Troinex, dans les différents quartiers des Crêts, de Sous-le-Crêt et du nouveau Parc des Crêts, mérite de disposer de voies sûres aux abords de cette route de Troinex qui coupe la Commune en deux. Au lieu de cela, il y a un escalier raide et étroit, auquel on accède, dans un sens, au travers d'une ouverture peu visible, peu sûre pour les piétons et même inaccessible aux personnes à mobilité réduite, et dans l'autre sens, on débouche brusquement sur l'étroit trottoir de la route de Troinex au travers d'un espace tout aussi étroit et dissimulé par une haie pouvant présenter un risque sécuritaire vu le manque de dégagement visuel offert aux automobilistes.

Cette ancienne passerelle, qui ne présente aucune qualité patrimoniale nécessitant sa conservation, repose sur du béton et des blocs de pierre. Le projet permet leur suppression afin de rétablir le lit naturel de la Drize. Les berges et le talus doivent être remodelés pour restituer une topographie plus naturelle du site. Une attention particulière est donnée à la renaturation des abords de la Drize.

L'ensemble des groupes politiques du Conseil municipal a voté, à l'unanimité, le crédit nécessaire à sa rénovation

Ce nouvel aménagement de mobilité est le fruit d'études menées par la Commune, le Conseil municipal et la Mairie, en concertation avec l'Office cantonal des transports, l'Office cantonal du génie civil et avec l'appui de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature.

La nature

Le projet se trouvant dans un milieu naturel sensible nécessitant une attention particulière, il s'accompagne d'interventions paysagères qui inscriront l'ouvrage dans la continuité de la forêt existante. Des essences indigènes seront plantées, qui apporteront nourriture et abris à la faune locale, en remplacement d'essences présentes sur le site n'ayant pas de lien avec les écosystèmes locaux.

Les règles imposées au projet sont le respect des contraintes du site dans lequel le projet s'inscrit, l'intégration de la passerelle sans conflit avec les aménagements existants et les parcelles alentours, ainsi que la préservation de grands arbres.

COMMENTAIRE DES AUTORITÉS

La mobilité

L'accès depuis la route de Troinex est différencié par un escalier pour les piétons et une rampe pour les cycles.

Le projet de passerelle possède un éclairage modéré intégré dans la main courante du garde-corps n'engendrant pas de rayonnement direct en direction de la Drize pour ménager la faune nocturne. Cet éclairage doit permettre de guider l'utilisateur afin d'assurer sa sécurité à travers le parcours.

La traversée de la passerelle s'effectue sur une largeur utile de 2,60 m avec un statut de zone piétonne autorisant les vélos, mais où les piétons sont prioritaires. Les vélos électriques sont autorisés (sans assistance électrique pour les vélos + 25 km/h).

La partie carrossable du Vidollet-la-Forge, de largeur plus importante, a un statut de zone de rencontre, limitée à 20km/h, où les piétons sont prioritaires. Entre le Vidollet-la-Forge et le restaurant La Chaumière, le chemin de Saussac sera réaménagé en sens unique, afin de pouvoir aménager un trottoir de 2 m, sécurisant et poursuivant la liaison de mobilité.

Le coût

La réalisation de cet aménagement s'inscrit dans une réflexion complète, raison pour laquelle son coût tient compte des honoraires d'architecte et de l'ingénieur civil, ainsi que des 10 autres bureaux spécialisés mandatés pour l'étude du projet.

Après déduction du financement de CHF 1'000'000.- par la société 3N Investissements, le coût de construction se chiffre à près de CHF 1'500'000.-, ce qui équivaut, dans la mesure où ce type d'ouvrage s'amortit comptablement sur 30 ans, à un coût annuel de CHF 50'000.-, soit 0,33 % du budget annuel de la Commune.

Pour une passerelle de 25 mètres, cela équivaut à CHF 2'000.- par mètre par année, ce qui semble raisonnable.

Conclusion

Ce projet important s'inscrit dans les objectifs de la Commune de Troinex. Il prévoit l'amélioration d'une ancienne infrastructure ne répondant plus aux normes réglementaires ni aux besoins des habitants, par une passerelle respectueuse du site. Le Maire de Troinex et ses Adjoints vous recommandent d'accepter la délibération prise à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 17 juin 2024 ouvrant un crédit destiné aux travaux de réalisation de cette passerelle de mobilité douce, en votant OUI.

COMMENTAIRE DES RÉFÉRENDAIRES

ENSEMBLE DISONS NON À CE PROJET DISPENDIEUX, DESTRUCTEUR DE NATURE, INSUFFISAMMENT PENSÉ ET ACCIDENTOGÈNE

Problème de budget

Les quelque 25 mètres de cette passerelle atteignent un budget exorbitant et disproportionné de 2,4 mios, soit plus cher qu'une maison « premier prix » à Troinex.

Même si le promoteur du Parc des Crêts participe financièrement à ce projet, cela ne diminue en rien cette disproportion et ne libère en rien le contribuable d'un montant final élevé.

Car ce budget de 2,4 mios n'inclut ni les divers frais d'études (2020/16'000.-, 2021/240'000.-) précédemment votés, ni l'étude intégrative/mobilité, ni les aménagements routiers qu'il faudra effectuer (débouché côté route de Troinex, débouché côté chemin de Saussac et sa mise en sens unique), ni les surcoûts habituels, le tout pouvant faire grimper le budget actuel à un montant final proche des 3 mios.

Déduction faite de la participation financière du promoteur, cela ramènerait à un montant approximatif de 2 mios à la charge du contribuable. Ce qui reste énorme pour une si petite structure.

Problème de sécurité

Conçu à l'origine comme une voie verte, le projet a été requalifié en « voie piétonnière avec cycles autorisés », ce qui en interdit l'accès aux cyclomoteurs VAE 45km/h (parfois appelés à tort « vélos électriques » 45 km/h). Seront donc autorisés à emprunter la passerelle : les piétons et PMR, les vélos, les vélos électriques 25 km/h et les trottinettes.

Le Vidollet-la-Forge, étroit et sans issue, est utilisé essentiellement par 4-5 familles riveraines, qui l'empruntent avec prudence. Il n'y a jamais eu d'accident. La création d'un transit ouvert aux cycles est accidentogène, car elle mettra en confrontation des cycles avec les riverains dans leurs manœuvres, généralement sans visibilité et en marche arrière, d'entrée ou de sortie de leurs garages. En outre, il est peu probable que les VAE 45km/h respectent l'interdiction d'utiliser la passerelle et la zone 20km/h du Vidollet-la-Forge, et un contrôle quotidien sera impossible.

Côté route de Troinex, la passerelle à proprement parler débutera en contrebas de la route. Pour les piétons, son accès sera facilité par quelques marches d'escaliers basses et longues. Pour les PMR et les cycles, une petite rampe d'accès est prévue quelques mètres plus loin. D'une largeur de 2m80, la passerelle se resserra plus loin à 1m50 (des riverains du côté impair du Vidollet-la-Forge ayant refusé de céder du terrain). Le goulet ainsi créé risque d'engendrer un problème de sécurité entre les piétons (notamment enfants et personnes âgées) et les cycles.

Le débouché côté Saussac est suffisamment hasardeux pour que la Commune prévoie de mettre la section entre le Vidollet-la-Forge et le chemin Jacques-Ormond en sens unique (rouler en direction du centre ne sera plus possible pour les voitures, tandis que les cycles bénéficieront d'un contre-sens autorisé).

La confrontation cycles-riverains, cycles-piétons, voire la prévisible confrontation avec des cyclomoteurs, représente un problème de sécurité routière qui a été éludé à tous les niveaux des échanges (séances d'informations avec les autorités communales, remarques adressées à l'OAC lors du processus de demande d'autorisation, recours), et c'est un élément de réflexion qui manque cruellement au projet.

Problème d'atteinte à la biodiversité

Le projet touche une zone forêt et entraînera une large trouée dans le cordon boisé de la Drize, jusque-là préservé et abritant renards, fouines, chouettes et autres petits animaux.

COMMENTAIRE DES RÉFÉRENDAIRES

À une époque de discours pro-biodiversité et pro-climat, il est étonnant d'imaginer une telle altération irréversible d'un coin de nature.

Dans le PDCom (Plan Directeur communal), la Drize et son vallon sont décrits comme une richesse et un élément fort de la biodiversité. Créer une trouée dans ce couloir vert semble dès lors dénué de logique.

En sa plus grande largeur, la passerelle mesurera 2m80, mais certaines normes empêcheront le replantage ou le maintien d'arbres à proximité de la structure. La trouée totale de la passerelle pourrait alors atteindre environ 10 mètres de large. En outre, plusieurs arbres seront abattus sous l'appellation « défrichage », car la circonférence de leur tronc est inférieure à 45 cm ; ce sont pourtant des arbres vieux de quelques décennies.

Ne laissons pas faire à Troinex l'aberration commise à Carouge, avec l'abattage de nombreux arbres le long de l'Arve pour l'aménagement d'une piste cyclable.

Troinex est impuissante face à la densification et au trafic, mais elle peut encore refuser la destruction des petits coins de nature qui font son charme et qui font que sa population aime y vivre.

Problème d'absence de vision globale

En 2022, les riverains du Vidollet-la-Forge ont été conviés à une séance d'information à la Mairie, en présence de l'architecte. Il en est ressorti que le projet passerelle à proprement parler avait été mené sans qu'aucune étude de mobilité n'ait été conduite en amont pour l'intégration de ce nouveau transit de cycles dans la configuration de mobilité globale de Troinex.

La passerelle projetée permettra en effet le passage des piétons qui ne sont pas en mesure d'emprunter les escaliers actuels (poussettes, PMR, personnes âgées) – et c'est là son seul atout – mais elle ne résoudra rien le problème principal de liaison entre les quartiers des Crêts et le centre du village, à savoir la traversée de la route de Troinex et sa dangerosité.

En clair : la traversée de la Drize aurait dû être étudiée APRÈS la traversée de la route de Troinex.

Les alternatives existent

Préservez l'argent public, utilisons les alternatives existantes déjà sécurisées et accessibles à tous.

Le chemin Lullin présente à la fois un trottoir large et des débouchés déjà bien aménagés pour permettre un passage sécurisé pour tout le monde. Il est plus proche de la résidence Seniors du Parc des Crêts que la passerelle, il conduit à une zone attractive (crèche, restaurant) et à un parcours sécurisé pour les écoliers.

Le trottoir étroit du chemin Jacques-Ormond va bénéficier d'un élargissement, en parallèle du chantier de densification de la parcelle adjacente, et sera prochainement plus agréable à emprunter.

Conclusion

Ce projet présente plusieurs aspects négatifs : coût énorme, création d'un contexte accidentogène, atteinte irréversible à la Drize et à la biodiversité.

Un projet insuffisamment pensé : pas d'étude en amont sur l'insertion de cette passerelle dans la mobilité globale de la Commune, pas de solution au problème majeur de la traversée de la route de Troinex.

Le comité référendaire préconise de refuser ce budget, afin de préserver ce lieu et de privilégier les alternatives existantes, afin aussi de permettre un éventuel nouveau projet, moins cher, moins envahissant et moins nuisible à la nature, et idéalement avec cycles "pied à terre".

Ensemble, disons NON à cette passerelle trop coûteuse et mal intégrée dans son environnement.

EN VUE DE LA VOTATION COMMUNALE À TROINEX DU 18 MAI 2025

OBJET 1

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune de Troinex, du 17 juin 2024, ouvrant un crédit de 2 458 000 francs destiné aux travaux de réalisation d'une passerelle de mobilité douce sur la Drize au Vidollet-la-Forge ?

PRISES DE POSITION

1

OUI HORS-PARTI

OUI Les Vert.e.s

OUI PLR. LES LIBÉRAUX-RADICAUX TROINEX

OUI Les Socialistes

NON Comité référendaire contre la délibération ouvrant un
crédit de 2 458 000 francs pour la passerelle sur la Drize

NON Groupement contre une passerelle à un budget hors de prix

NON SAUVEGARDE DE LA DRIZE

Ecole de Troinex, chemin Emile-Dusonchet 2

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter le dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00, doivent se munir :

- de leur carte de vote
- **d'une pièce d'identité**
- du matériel de vote

MATÉRIEL DE VOTE

Votre enveloppe doit contenir :

Pour les Suisse-sse-s résident-e-s :

- Une carte de vote
- Une enveloppe de vote bleue
- Un bulletin de vote
- Une brochure explicative pour les sujets cantonaux
- La présente brochure explicative

Pour les étranger-ère-s résident-e-s :

- Une carte de vote
- Une enveloppe de vote rose
- Un bulletin de vote
- La présente brochure explicative

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, veuillez appeler le service des votations et élections qui vous renseignera sur la marche à suivre.

SERVICE DES VOTATIONS ET ÉLECTIONS - TÉL. 022 546 52 00

- Du lundi 28 avril au vendredi 16 mai 2025
- Le samedi 17 mai 2025 de 08h00 à 12h00
- Le dimanche 18 mai 2025 de 10h00 à 12h00

1. Vote par correspondance

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au service des votations et élections **au plus tard le samedi 17 mai 2025 à 12h00.**

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 15 mai 2025. Attention à l'heure de levée du courrier.

2. Dans votre local de vote

Ecole de Troinex, chemin Emile-Dusonchet 2.

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter le dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00, doivent se munir :

- de leur carte de vote
- **d'une pièce d'identité**
- du matériel de vote